



Snes-FSU - Section académique de Bordeaux - 24/11/2023

## Faire valoir ses droits à la formation syndicale

Cette année scolaire est lourde de menaces sur la formation continue. Le Ministère veut la généraliser « en dehors du face à face pédagogique » à la rentrée 2024. Il est donc plus que jamais nécessaire de faire valoir ses droits à la formation syndicale. La formation syndicale est un droit des personnels. Chacun·e peut effectuer jusqu'à 12 jours de stage de formation syndicale par an. Ces absences pour formation syndicale n'ont pas à être compensées par le rattrapage d'heures de cours.

Le SNES-FSU fait de ces moments des temps privilégiés d'information, d'échanges entre collègues, en dehors de tout regard hiérarchique et de toute injonction. Les stages syndicaux couvrent l'ensemble des interrogations qui traversent la diversité de nos métiers : réflexion critique sur le système éducatif et les réformes, les métiers, les disciplines et les pratiques, les questions sociales, les droits des personnels, l'action syndicale dans les établissements...

Ils ont comme vocation de renforcer la dimension collective de nos métiers ou bien d'informer sur des problématiques plus individuelles comme les mutations ou la carrière. Ils créent ainsi de la solidarité, permettent de sortir de l'isolement. Les apports de chacun·e aux débats et aux réflexions contribuent à la vitalité du militantisme.

Le SNES-FSU est un syndicat de transformation sociale. Les stages de formation syndicale représentent une ouverture sur l'action syndicale : en offrant la possibilité de passer de l'expression d'un sentiment individuel à la construction de revendications collectives pour les luttes à mener, ils sont autant d'étapes vers les transformations pour lesquelles nous militons. La section académique du SNES-FSU et les sections départementales proposent cette année un programme varié de formation syndicale, inscris-toi en te connectant sur ton espace adhérent·e et informe tes collègues ! Les stages sont également ouverts aux non-syndiqué·es.



### Calendrier des stages

#### Jeudi 11 janvier 2024 à Bordeaux

=> **Stage - Nos salaires, nos carrières, notre statut, nos retraites, à l'épreuve du néolibéralisme** (animé par Erick Staelen, secrétaire national, et Laurent Tramoni, en charge du secteur salaires, retraites, fonction publique).

[La demande d'autorisation d'absence est à déposer le lundi 11 décembre 2023 au plus tard.]

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

#### Vendredi 26 janvier 2024 - Périgueux, Bordeaux, Mont-de-Marsan, Agen et Pau

=> **Stage - Faire vivre la section syndicale d'établissement : Conseil d'Administration, préparation de rentrée**

[La demande d'autorisation d'absence est à déposer le mardi 26 décembre 2023 au plus tard.]

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

#### Mardi 5 mars 2024 à Bordeaux

=> **Stage - TZR**

[La demande d'autorisation d'absence est à déposer le lundi 5 février 2024 au plus tard.]

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

#### Jeudi 14 mars 2024 à Bordeaux

=> **Stage - Droits et devoirs des personnels, management** (animé par Jean-Michel Harvier, secrétaire national en charge du secteur « action juridique »)

[La demande d'autorisation d'absence est à déposer le mercredi 14 février 2024 au plus tard.]

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

#### Jeudi 4 avril 2024 à Bordeaux

=> **Stage- Lycée, les trois voies du lycée sous le feu des réformes, enjeux et**

**Les modalités :**

- Inscription en ligne sur l'espace adhérent·e et génération de la demande d'autorisation d'absence
- Dépôt de la demande d'autorisation d'absence auprès de la direction de ton établissement au plus tard un mois avant la date du stage
- Défraiement des frais de déplacement et de repas pour les syndiqué·es à jour de cotisation

**revendications** (animé par Claire Guéville, secrétaire nationale en charge du secteur « Lycée »)

*[ La demande d'autorisation d'absence est à déposer le lundi 04 mars 2024 au plus tard.]*

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

**Vendredi 12 avril 2024 à Bordeaux**

**=> Stage - Egalité femmes-hommes dans l'Education Nationale et violences sexistes et sexuelles au travail** (animé par Angéline

Vaillon, du secteur national « Egalité femmes-hommes »).

*[ La demande d'autorisation d'absence est à déposer le mardi 12 mars 2024 au plus tard.]*

[Présentation du stage + modalités d'inscription](#)

**Adhérer au SNES-FSU**

SNES-FSU section académique de Bordeaux

*Permanence générale du lundi au jeudi de 14h à 17h30 et le vendredi de 14h à 17h*

05.57.81.62.40 | <https://bordeaux.snes.edu/> | [permanence@bordeaux.snes.edu](mailto:permanence@bordeaux.snes.edu)

SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux